

SEANCE DU 25 MAI 2012

RESTAURATION EGLISE SAINT MARTIN.

Mme le Maire rend compte de l'avancement du chantier :

- Mise en place de protections sur le mobilier et les statues,
- Pose de l'échafaudage,
- Mise en place de barrières de protection sur la façade ouest,
- Mise en place de protections pour éviter la chute de matériaux sur les tombes.

Nous sommes dans l'attente des contrats de sous-traitance pour la dépose des vitraux et pour la dépose de la couverture amiantée.

Mme le Maire souligne la dangerosité de la voute en matifa de la nef nord. Le charpentier et le maçon redoutent son effondrement pendant les travaux de charpente. Afin de contrôler la chute des matériaux à l'intérieur de l'église, il semble préférable d'anticiper sa démolition complète dès cette année. En conséquence, un courrier sera transmis au Département pour avertir de l'urgence de cette démolition prévue initialement dans le détail de la 2^{ème} tranche de travaux.

Deux devis ont été établis pour le diagnostic visuel de solidité portant sur la charpente du clocher :

APAVE	1 000 € HT
DEKRA	2 000 € HT

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite dans l'immédiat. Ce diagnostic sera réalisé uniquement si le Département nous l'impose pour la 2^{ème} tranche des travaux.

AMENAGEMENT RD 50.

Le levé topographique a été commandé à la Société EUCLYD d'Yvetot, moins-disante, pour un montant HT de 1 880.00 €.

M. Paul CAHON de V3D Concept travaille sur le projet d'aménagement.

La demande de subvention devra être déposée auprès du Département avant le 31 octobre.

PARTICIPATIONS FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES (SIVOSS DES CASTELS, ECOLE SAINTE MARIE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte, à l'unanimité des membres présents, de participer aux frais de fonctionnement du SIVOSS des Castels (655.10 €),
- Refuse, à la majorité des membres présents (2 abstentions), de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Marie de Doudeville.

COMPTE-RENDU DES DELEGUES.

Aucune réunion depuis de la dernière séance du Conseil Municipal.

Une circulaire préfectorale sur le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est communiquée aux délégués de la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES.

Le recensement des habitants de la commune débutera le 17 janvier 2013 et se terminera le 16 février 2013.

Sont également évoqués : l'organisation de la fête des Mères, les aboiements répétés et intempestifs des chiens.